Compte-rendu du conseil d'école

5 novembre 2015

École primaire Salles sur mer.

Le conseil d'école légalement convoqué s'est réuni ce jour, le jeudi 5 novembre 2015 à 18 heures sous la présidence de Mme FERREIRA, directrice.

Présence et participation

Présents:

- Mmes Bornet, Brochery, Ferreira, Lagache, Babeuf et M. Pastor enseignants, représentants de l'Education Nationale
- M. Morisse, maire de Salles sur Mer
- Mme Raimon, adjointe à la mairie chargée des affaires scolaires
- Mmes Dailliez, Da Silva, Beguin, Viat et M. Drapeau, représentants élus des parents d'élèves

Excusés :

- M. Allanic, représentant des parents d'élèves
- Mmes Florion, Grenot, Guerry enseignantes
- M Pichaut, inspecteur de l'éducation nationale

1- Résultats des élections

Les élections ont eu lieu le vendredi 9 octobre.
Nombre d'électeurs inscrits : 261
Nombre de votants : 101 (contre 78 l'an dernier)
Nombre de suffrages exprimés : 94
MM Drapeau, Allanic et Mmes Dailliez, Da Silva, Beguin, Viat ont été élus représentants titulaires

2.Effectifs et structure de l'école

	Rentrée 2015 à la date du conseil d'école
PS	8
MS	28 +1
GS	22
CP	26
CE1	20
CE2	22
CM1	19
CM2	24
Total	169 +1

Mme Ferreira a inscrit 19 élèves pour la rentrée (40 l'an dernier) et a procédé à 30 radiations (42 l'an dernier).
Un représentant des parents d'élèves s'interroge sur l'origine de la baisse des effectifs. Les enfants qui arrivent dans la commune sont-ils déjà collégiens, lycéens, étudiants ?
Mr Le Maire ajoute que le prix d'achat des terrains est élevé ce qui nuit à l'installation des jeunes parents.
Mme Ferreira signale qu'il y a eu moins de naissances en 2012. Les effectifs à la rentrée 2015/2016 ont atteint la limite de fermeture de classe.

Mme Raimon indique que neuf logements sociaux viennent d'être attribués et que 5 enfants sont recensés d'âge scolaire, mais on ne sait pas encore s'ils seront scolarisés en cours d'année dans la commune ou ultérieurement.
Les enfants nés en 2013 sont semble-t-il plus nombreux à l'état civil mais il reste une incertitude sur leur présence dans la commune. Les prévisions d'effectifs ont lieu courant novembre.

L'organisation de l'école est la suivante :
Classe de PS/MS : Mme BORNET
Classe de MS : Mme FERREIRA (Mme GUERRY le vendredi, jour de décharge de direction et un mercredi sur deux)
Classe de GS : M. PASTOR
Classe de CP : Mme BROCHERY
Classe de CE1 : Mme BABEUF
Classe de CE2 : Mme GRENOT
Classe de CM1 : Mme LAGACHE
Classe de CM2 : Mme FLORION

Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) se compose de Mme Audouin en charge de l'aide pédagogique et Mme Mottu, psychologue scolaire

La présence d'une classe à deux niveaux en maternelle n'a suscité aucun problème à la rentrée, une information préalable à la fin du mois de juin avait été organisée.

3.Réglement intérieur

L'ajout de la charte de la laïcité au règlement intérieur est voté à l'unanimité.

4.Travaux

Des réparations ont été effectuées au sein de l'école par la Mairie (volet roulant, commode, fixation tableau....)

Des travaux plus importants ont été réalisés :
Concernant le chauffage de l'école élémentaire, Mr le Maire explique que les tuyaux étant très anciens et positionnés dans la dalle béton, la mairie a opté pour l'installation de nouveaux tuyaux de cuivre sur chaque radiateur et permettre ainsi un entretien plus facile. Le chauffe-eau de l'école maternelle a aussi été changé.

La mairie a acheté du nouveau mobilier qui sera installé dans la classe des CM2 au cours des vacances de Noël.
Huit unités centrales ainsi que des claviers et des souris sont désormais installés dans les trois classes de la maternelle, après un souci de démarrage qui a nécessité l'intervention d'un technicien. Mme Raimon indique que la CDA a cédé des unités centrales à la commune (lors du renouvellement de son parc informatique) et les propose à l'école. Mme Ferreira demande si des écrans plats sont disponibles.
Une représentante des parents apportera un écran dont elle n'a plus l'usage.
Mr le maire informe que les prises électriques rouges se trouvant en salle informatique ne doivent plus être utilisées. Les enseignants demandent alors la pose de prises électriques supplémentaires pour les ordinateurs branchés dessus.

5.Activités périscolaires : cantine,garderie, interclasse et TAP

Un représentant des parents d'élèves demande si le problème des odeurs nauséabondes dans l'école maternelle est résolu, si fréquentes ces dernières années.
Mme Ferreira répond que depuis les travaux effectués en février 2015 sur le réseau d'évacuation d'eaux, les odeurs ont disparu, sauf dehors, dans la cour de l'école.

Les parents souhaitent connaître les modalités de transition entre le temps de classe et les TAP à l'école élémentaire.
A la suite d'un incident courant septembre au cours duquel un enfant de CP a quitté l'école alors qu'il devait aller aux TAP (non inscrit sur les listes fournies à l'école par la mairie), l'école et la mairie ont décidé de l'organisation suivante : chaque enseignant sort du bâtiment avec sa classe, les enfants étant répartis en deux groupes(ceux inscrits aux TAP et ceux rentrant chez eux).
Les animateurs attendent les enfants inscrits aux TAP devant la porte du bâtiment , ce qui permet de mieux visualiser les enfants qu'ils doivent accueillir et d'avoir un dialogue possible avec les enseignants (absence au cours de la journée...etc).

Les parents soulignent qu'il y a une multiplication de documents à fournir, et suggèrent une simplification avec le même document pour la mairie et l'école.
Mme Ferreira répond que les fiches de renseignements demandées par l'école sont imposées par l'Inspection académique.

Il est décidé que le passage des enfants entre les deux cours d'élémentaire et maternelle est désormais interdit à 15H. Les représentants des parents d'élèves signalent que cela pose un problème pour les familles qui ont des enfants scolarisés dans les deux bâtiments.

Il est demandé quelles sont les conditions d'utilisation des toilettes en élémentaire le matin. Les enseignants répondent qu'elles sont ouvertes dès 8H35 par l'enseignante de service.

Mme Ferreira informe le conseil d'école, que depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, Mme Guillaume, ATSEM, est désormais à temps plein à l'école. Ce changement répond à une demande de longue date des enseignants et parents.
Mr le Maire indique qu'après la fermeture du centre de loisirs pendant les petites vacances, il a fallu réorganiser le temps de travail du personnel.
Les représentants de parents ainsi que Mme Ferreira remercient la mairie pour cette décision.

Mr le Maire explique que le centre de loisirs reste ouvert le mercredi uniquement car le nombre d'enfants inscrits est trop peu élevé par rapport au nombre d'animateurs employés pendant les vacances.
Les familles étant désormais obligées d'inscrire leurs enfants dans des centres de loisirs des communes voisines avec lesquelles il n'y a pas de partenariat , un représentant des parents demande si la mairie peut prendre en charge une partie de l'inscription journalière . Les tarifs mis en place dans ces centres sont élevés.
Le sujet sera débattu lors d'une rencontre ultérieure entre les familles et la mairie.

Suite à la réorganisation des services du personnel communal, les élèves de maternelle allant à la garderie le mercredi de 11h45 à 12h30 sont désormais pris en charge dans la cour de l'élémentaire et non plus dans le bâtiment de la maternelle. Suite à ce changement, les enseignants et les familles n'ayant pas été informé, un problème de prise en charge des enfants s'est posé la veille du conseil d'école. Mr le Maire indique que le point va être réglé.

Les représentants des parents d'élèves indiquent que le choix des activités proposées aux TAP de l 'élémentaire a été élargi, ce qui est apprécié.

La question de la facturation de la cantine pour les enfants absents pour maladie est reposée. Le certificat médical est-il nécessaire ? Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Préfet, saisi par une famille sur cette question, indiquant que le règlement mis en place par la municipalité fait acte. Il est demandé que les absences signalées à la mairie en amont ou à l'école ne soient pas facturées.

6- Coopérative scolaire

M. Pastor et Mme Grenot sont les mandataires de la coopérative scolaire.

Ecole Primaire centrale 220

Compte de fonctionnement général du 1 septembre 2015 au 31 août 2016

CHARGES			PRODUITS		
6070	Achats de produits pour cession		7070	Ventes de produits pour cession	
6180	Charges des activités éducatives	298,78	7080	Produits des activités éducatives	
6281	Cotisations versées à l'OCCE	323,76	7410	Subventions Etat, collectivités (3)	
6282	Assurances versées		7420	Suventions d'associations	
6500	Autres charges courantes		7500	Autres produits courants	
6700	Charges exceptionnelles		7560	Participation volontaire des familles	1 479,00
6800	Achat de biens durables		7600	Intérêts perçus (mutualisation)	
			7700	Produits exceptionnels	
	TOTAL DES CHARGES (A)	622,54		*TOTAL DES PRODUITS (B)*	1 479,00
	Résultat de l'année 2015-2016		*(B-A) (+/-)*		+ 856,46

Bilan simplifié au 31 août 2016

Bilan financier de la fête de l'école de juin 2015 :

Recette : 2568 euros (tombola et jeux)

Dépenses:

SACEM : 53,47 euros

Lots pour enfants : 419,60 euros

Location jeux en bois ludothèque : 10 euros

86 panières de fruits : 688 euros

Bénéfice : 1396,93 euros

Mme Ferreira remercie toutes les familles pour l'aide et la participation à ce moment qui clôture l'année scolaire.

L'association Grains de sel remettra prochainement à l'école les bénéfices réalisés par le stand restauration de la fête d'école.

La séance est levée à 19H20.

La secrétaire
Mme Bornet

La directrice
Mme Ferreira